Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_6-DE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-11-24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Nicolas KLUTCHNIKOFF, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Magalie PETEL, Hervé LE CAM, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-11-6. FINANCES_RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE_MODIFICATION DU MARCHÉ

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la commande publique
- Vu le budget de la ville
- Vu la délibération n°24-04-2 du 15 avril 2024
- Vu la délibération n°24-12-11 du 16 décembre 2024
- Vu la délibération n°25-04-2 du 28 avril 2025

Depuis 2020, la ville de Bruz mène un programme E=MCB pour Maîtrise des Consommations Bruzoises. Les actions menées par ce projet visent l'amélioration continuelle de la gestion énergétique des bâtiments communaux et la limitation de leur impact pour l'environnement.

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville a été ciblé comme prioritaire.

Dans cette optique une première consultation pour la rénovation thermique de l'hôtel de ville a été lancée en juin 2024 conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_6-DE

A l'issue de cette consultation et après analyse par le Cabinet DEAR-Maître d'[illegible] été conservés. Les lots 1, 7 et 8 ont été déclarés sans suite et les lots 2, 3, 6, 9, et 10 ont été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité.

Une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 pour les lots concernés.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes le 16 décembre 2024, à l'exception du lot 6 attribué le 28 avril 2025 :

Lot(s)	Désignation des lots	Attributaires	Montant € HT	Montant € TTC
01	GROS ŒUVRE	CHANSON	209 000,00	250 800.00
02	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	550 485,50	660 582.60
03	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	65 987.58	79 185.10
04	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE	MIROITERIE 35	318 663,51	382 396.21
05	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26 343.16	31 611.80
06	*CLOISONS SECHES- ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 -article R2122-2 du CCP)*	*EOZ SOLUTION CONSTRUCTION*	*140 831.67*	*168 998.00*
07	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	19 415,39	23 298.47
08	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	SMAP	37 225,00	44 670.00
09	ELECTRICITE -CHAUFFAGE -VENTILATION	LUSTRELEC	149 762,00	179 714.40
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	30 652,50	36 783.00
		TOTAL HT	1 548 366.32	1 858 039.58

Les travaux étant réalisés en site occupé, plusieurs ajustements ont dû être apportés en cours de chantier, suite à divers aléas rencontrés. Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été identifiés lors de l'avancement des opérations.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des impacts par corps d'état liés à ces ajustements et travaux supplémentaires.

Lot(s)	Désignation des lots	Attributaires	Montant € HT	Montant € TTC	Montant € avenant TTC	Nouveau Montant € TTC	%
1	GROS ŒUVRE	CHANSON	209 000,00	250 800,00 €	17 147,86 €	267 947,86 €	+ 6,84
2	CHARPENTE - FOB - BARDAGE BOIS	DARRAS	550 485,50	660 582,60 €	1 512,00 €	662 094,60 €	+ 0,23
3	COUVERTURE ARDOISE ET ZINC	S.B.O.35	65 987.58	79 185,10 €	5 446,32 €	84 631,42 €	+ 6,88
4	MENUISERIES EXTERIEURES-FERMETURES-SERRURERIE	MIROITERIE 35	318 663,51	382 396,21 €	907,20 €	383 303,41 €	+ 0,24
5	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE AUGUIN	26 343.16	31 611,80 €	-7 702,63 €	23 909,17 €	- 24,37 %

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_6-DE

6	*CLOISONS SECHES-ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS (Lot attribué le 28 avril 2025 -article R2122-2 du CCP)*	*EOZ SOLUTION CONSTRUCTION*	*140 831.67*	*168 998,00 €*	*3 588,06 €*	*172 586,06 €*	2,12 %
7	CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	19 415,39	23 298,47 €	0,00 €	23 298,47 €	0,00
8	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	SMAP	37 225,00	44 670,00 €	4 124,64 €	48 794,64 €	9,23 %
9	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VENTILATION	LUSTRELEC	149 762,00	179 714,40 €	6 576,31 €	186 290,71 €	3,66 %
10	PHOTOVOLTAIQUE	DILAMMAT	30 652,50	36 783,00 €	0,00 €	36 783,00 €	0,00
		TOTAL	1 548 366.32	1 858 039,58 €	31 599,76 €	1 889 639,34 €	1,67 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les modifications de marchés (ex-avenants) pour les lots 1,2,3,4,5,6,8 et 9.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire

Pour le Maire et par délégation

Hervé-Pierre MALTRUD

Directeur Général des Services

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 28/11/2025

Délibération transmise le : 28/11/2025